

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois et le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET et RENON Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, DAUMAS et RICHAUD.

Absent excusé :

Convocation et affichage : 05/12/2023

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 9.

Objet : DEVIS HORLOGES CHAUFFAGE SALLE MONTEBELLE ET ECOLE

Monsieur le Maire propose de mettre en place des horloges permettant la programmation de températures avec abaissement des températures de nuit sur le système des pompes à chaleur de la salle Montebelle et de l'école.

Cette programmation permettra de faire des économies d'énergie.

Le montant du devis est de 240.00 € HT.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve la mise en place d'horloges permettant la programmation du chauffage dans la salle Montebelle et à l'école ;**
- **valide le devis de la société SE.3V – 04510 Mallemoisson pour un montant de 240.00 €HT ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 14 décembre 2023,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire

Raymond GROS

